

L'actualité de la gestion

Universités – Grandes Écoles – Entreprises – Institutions...

par Philippe Naszályi et Jean-Désiré Mbaye

ÉTATS-GÉNÉRAUX DE L'INFORMATION : SUITE ET PAS ENCORE FIN

Après avoir donné la parole au Conseil de Déontologie journalistique et de médiation et à la Commission de la Carte dans le numéro 324, nous donnons la parole aux journalistes dont les organisations signataires ont adressé cette participation à la réflexion globale dont la synthèse rappelons-le devrait paraître en juin 2024.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'INFORMATION : FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES JOURNALISTES

Garantir le droit à « une information libre, indépendante et fiable » : c'est l'enjeu des « États généraux de l'information », promis par Emmanuel Macron au printemps 2022, finalement lancés le mardi 3 octobre dernier. Cinq groupes de travail seront constitués afin de plancher sur les défis de notre profession. Lutte contre la désinformation et les ingérences étrangères, rôle de l'information dans la qualité du débat démocratique, ou encore « avenir des médias et du journalisme » seront, entre autres, au menu des échanges qui devront déboucher sur des propositions de réformes à l'été 2024.

Confrontés à la défiance croissante du public, aux atteintes au secret des sources, à la remise en cause de leur indépendance, les journalistes sont demandeurs d'évolutions législatives leur permettant d'exercer leur profession dans de bonnes conditions, pour délivrer une information de qualité, au profit des citoyens.

Pourtant, alors qu'ils sont concernés au premier chef, les journalistes et leurs représentants n'ont à aucun moment été associés à la préparation de ces États généraux. Certes,

les professionnels peuvent déposer une contribution... au même titre que n'importe qui, la « participation citoyenne » étant ouverte à tous. Les organisations syndicales représentatives des journalistes, déjà, s'en sont émues dans un communiqué commun.

Nous, associations de journalistes, rassemblons des professionnels de tous horizons, généralistes ou spécialisés, exerçant dans tout type de médias. Chacune à notre façon, nous œuvrons à l'amélioration de nos pratiques professionnelles. Actions de formation ou de sensibilisation, rencontres entre pairs ou avec des experts, retours d'expériences sont autant de moyens d'aider nos consœurs et confrères à progresser, et à délivrer au public une information de qualité. À ce titre, nous demandons à pouvoir porter la voix des journalistes dans le cadre des États généraux.

Signataires (par ordre alphabétique) :

- Association des diplômés de l'IJBA et de l'IUT de journalisme de Bordeaux
- Association française des journalistes agricoles, de l'alimentation, de l'environnement et de la ruralité (Afja)
- Association des journalistes antiracistes et racisé.e.s (Ajar)
- Association des journalistes de la construction et des activités de la maison (Ajcam)
- Association des journalistes européens (AJE France)
- Association des journalistes de l'éducation (Ajéduc)
- Association des journalistes économiques et financiers (Ajef)
- Association des journalistes de l'habitat et de la ville (Ajibat)
- Association des journalistes de l'information sociale (Ajis)



- Association des journalistes d'information sur les religions (Ajir)
- Association des journalistes du jardin et de l'horticulture (AJJH)
- Association des journalistes médias (AJM)
- Association des journalistes médicaux de la presse grand public (AJMed)
- Association des journalistes des petites et moyennes entreprises (AJPME)
- Association des journalistes de la presse scientifique d'information (AJSPI)
- Association des journalistes du tourisme (AJT)
- Association des journalistes pour la transparence (AJT)
- Association nationale des journalistes de l'assurance (Anja)
- Association de la presse ministérielle ou accréditée
- Collectif Tu piges
- Fédération internationale des journalistes (FIJ)
- La Chance
- Profession Pigiste

ON NE COUPE PAS DES ARBRES POUR FAIRE DU PAPIER !

La RSG ne fait pas de publiereportage évidemment et ce que nous avons choisi de présenter ici, émanant de notre imprimeur depuis des années, ne l'est pas. Cette publication ne fait d'aucun échange de quelle nature que ce soit. Voilà pour la déontologie de la presse. Il s'agit donc d'un choix rédactionnel et comme tel, nous avons obtenu l'accord de l'imprimeur et sa signature pour que soit respectée l'origine du texte. Enfin, nous avons séparé de manière matérielle l'information que nous publions celle que nous prenons à notre compte et la partie promotionnelle de Corlet.

La liberté de la presse est aussi liée au papier et même si la relativement coûteuse en énergie production numérique semble la remplacer, le nombre d'impressions papier de textes difficilement et durablement lisibles à l'écran, ne cesse d'augmenter dans les organisations : entreprises, établissements d'enseignement et autres ! Cessons donc de dire n'importe quoi y compris sur le courrier postal ! Le papier, n'en déplaise aux grincheux incultes qui fleurissent sur nombre de plateaux de télévision, engluent les réseaux sociaux ou peuplent nombre d'associations ou mouvements politiques qui ne sont souvent que des officines d'activistes qui se soucient de l'environnement comme d'une guigne, (d'ailleurs ces écologistes urbains savent-ils même ce qu'est une guigne ?) D'abord des faits : Pour fabriquer du papier en France, on utilise 36 % de bois et 64 % de cartons et autres papiers recyclés ! Ce tiers qui vient du bois, provient quant à lui, à 26 % des chutes des scieries. Nos jeunes écologistes, qui vouent un culte aux moins durables des meubles, IKEA, doivent ignorer que pour avoir des planches, il faut du bois d'arbre. Idem pour les maisons en bois qui fleurissent bon la modernité pseudo-écologique, sans parler des usages plus nobles que sont l'ébénisterie ou la charpente ! On me dira qu'il reste néanmoins 74 % de ces 36 %, vous suivez toujours ? - qui proviennent de la forêt ! Et oui mais voilà, pour dynamiser naturellement la croissance de la forêt en favorisant le développement des plus beaux arbres, il faut éliminer les arbres chétifs, toujours du Darwinisme, mais là pour la bonne cause !

On appelle cela : « coupes d'éclaircies » car elles permettent l'entretien des forêts !

Or, la forêt française morcelée est très mal entretenue. De plus en plus du fait des changements climatiques observable, elle est sujette aux incendies. Rappelons d'ailleurs que c'est la Chine, suivie des États-Unis qui consomment le plus de pâte à papier. La France se situe au 8^e rang mondial, important de la pâte à papiers d'Allemagne (28 %), d'Italie (11 %), d'Espagne (11 %) et Suède (9 %). Ne pas développer et renforcer une filière bois/pâte à papier en France est donc stupide, arriéré, voire criminel pour nos forêts !

Pour ce qui concerne la presse, notons que le danger réside depuis 2021 dans une sous-capacité européenne de production de papier graphique, le papier qui sert à la presse ! Cette baisse de production est continue depuis 2007 et influent gravement sur le prix de ce papier. Cela constitue une menace pour la pérennité des entreprises de presse ! À l'heure où les chaînes d'information ne cessent de poser des problèmes déontologiques et des débats agités, il serait bon de ne pas continuer à pénaliser les revues et journaux...

Philippe Naszályi, Jean-Désiré Mbaye

Place aux 5 fausses idées sur le papier que vous devez oublier !

À l'heure où de nombreuses informations erronées circulent sur le papier et sa fabrication, nous pensions qu'il était important de faire un rappel sur l'impact environnemental de notre matériau que nous affectionnons tant.



1. La forêt est détruite pour fabriquer du papier : Faux !

La fibre vierge utilisée par nos fournisseurs pour fabriquer le papier est issue de coupes réalisées pour éclaircir les arbres. C'est un processus faisant partie intégrante de la sylviculture responsable. Cela permet à la forêt de se développer plus rapidement tout en absorbant le CO₂. De plus, le bois est certifié

pour qu'il puisse être tracé. Cela garantit qu'il a été récolté de façon responsable.



2. La superficie des forêts européennes diminue

En France, les forêts représentent 17 millions d'hectares, c'est 30 % du territoire national et 20 % de plus qu'il y a 40 ans. Depuis les années 1950, la surface forestière de l'Europe a augmenté de 30 %. Source : Institut national de l'information géographique et forestière

La forêt française a étendu sa surface sur près de 500 000 hectares supplémentaires (l'équivalent d'un département comme les Bouches-du-Rhône) au cours de ces 10 dernières années. (source : ADEME et AFDPE) (N.D.L.R.)



3. On peut fabriquer du papier uniquement à partir de fibres recyclées

Une fibre de papier n'est pas réutilisable à l'infini. Après 5 à 7 utilisations, elle est utilisée comme biocarburant. 69 % des papiers et cartons consommés en Europe sont recyclés, mais ce n'est pas suffisant pour subvenir aux besoins. C'est la raison pour laquelle les fabricants de papier apportent des fibres vierges : pouvoir répondre à la demande et fournir des papiers ayant les caractéristiques techniques attendues. Source : CEPL – Annual statistics 2010

4. L'impression et la fabrication de papier sont néfastes pour l'environnement.

Toute activité industrielle a un impact sur l'environnement. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que nous mettons un point d'honneur à travailler avec des fournisseurs ayant une politique de respect de l'environnement similaire à la nôtre. Chez Corlet, il n'y a aucun rejet dans l'atmosphère.



5. La communication digitale est plus respectueuse de l'environnement

C'est une fausse idée. En effet, il a été prouvé qu'Internet a un impact environnemental non négligeable. L'ensemble des serveurs dans le monde produit 2 % des émissions mondiales de CO₂. C'est équivalent au taux d'émission du trafic aérien. À l'échelle d'un ménage, un ordinateur personnel génère 2 % du CO₂ des émissions annuelles, c'est 485 kg. **Le courrier reçu, lui, ne génère que 0.1 ou 14 kg de CO₂ par an.** Source : EMIP, the fact of our value chain.



Chez Corlet, nous portons une attention particulière à notre environnement depuis 60 ans. Nos sites de production sont labellisés Imprim'Vert et certifiés PEFC. Les papiers utilisés sont recyclés et issus de forêts gérées durablement. Aucun rejet de notre activité dans la nature. Toiture photovoltaïque. Eco pâturage. Nidification d'abeilles et préservation de terres agricoles. Encres éco-responsables. Nous tenons à notre territoire normand et nous faisons tout notre possible pour en prendre soin!

ACTUALITÉ DU BIDONNAGE OU COMMENT LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ASSOIT LES FONDEMENTS DE SA POLITIQUE

À partir de 137 réponses d'entreprise suite à ce que la Direction générale des Entreprises (DGE) appelle « une vaste consultation en ligne des entreprises, tous secteurs

confondus » le Ministre de l'Économie en a tiré des conclusions sur ce qu'attendraient les entreprises françaises des politiques européennes¹ ?

Pour relativiser l'enthousiasme de Bercy, précisons que dans la version 2023, l'INSEE estime à plus de 4,5 millions d'entreprises en France, rien dans les secteurs marchands non agricoles et non financiers².

C'est dire qu'avec 137 réponses³ seulement dans cette enquête menée de mi-novembre à mi-décembre 2023, on se situe dans une absence totale de représentativité, même si aux 16 questions ouvertes, les 137 répondants ont fait 1300 propositions! Cela équivaut à un échantillon de 0,01 %!

Même le pire des sondeurs pour chaîne de télévision d'information en continue la moins sourcilieuse, n'oseraient présenter des conclusions péremptoires sur un tel échantillon.

Mais rien ne peut empêcher le Ministre des Finances que rien n'arrête en matière de communication d'entraîner les fonctionnaires de la DGE de son ministère à s'associer de tels résultats sans aucune déontologie. C'est sans doute ce qu'exprime Thomas Courbe, directeur général des Entreprises lors de la présentation lorsque dans un langage technocratique à nul autre pareil, déclare que : « cette consultation aura mis en évidence une grande variété de points de vue, représentative de la diversité des entreprises répondantes (et pas des autres donc! N.D.L.R.), mais également des tendances et préoccupations qui sont souvent convergentes. Les positions recueillies, rarement contradictoires, sont cohérentes avec les priorités de la DGE : autonomie stratégique, transition écologique, simplification, soutien à l'offre et régulation du numérique. » Le plus simple donc est bien de partir des présupposés des fonctionnaires de Bercy et de faire ratifier par un échantillon non représentatif! On lirait presque un rapport de l'IFRAP présenté par Agnès Verdier-Molinié, « la voix de son maître »! Mais parce que « le Chef » est pro-européen et que la campagne des élections européennes

approche, abandonnant la plume du romancier, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique s'enthousiasme que : « la consultation menée par la DGE confirme l'attente d'une Europe qui simplifie et qui protège nos entreprises. » et d'ajouter encore : « je souhaite que les attentes exprimées par les entreprises soient prises en compte dans le programme de travail de la prochaine Commission ».

Par-delà cette pantalonade qui ne peut malgré tout qu'inquiéter sur le bien-fondé des politiques économiques publiques adossées à de tels fondements, on s'arrêtera à cet aveu du communiqué de Bercy : « Au terme d'une mandature riche de la Commission européenne (*l'encensoir indispensable N.D.L.R.*), les entreprises répondantes témoignent d'une certaine lassitude et de confusion face aux politiques européennes et aux changements de réglementations, perçues comme vectrices de nouvelles charges administratives ou d'obstacles au développement commercial. » Et cette inflation bureaucratique a eu pour effet qu'« au cours des cinq dernières années, 76 % des entreprises ont eu recours à des ressources nouvelles (recrutement, conseil...) pour se mettre en conformité avec les dernières réglementations, notamment la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et le règlement général sur la protection des données (RGPD). »

L'on ne peut alors que s'inquiéter que le Premier Ministre ait confié à Bercy le soin de prendre les mesures de simplification administrative en faveur des entreprises!

Qu'on se rassure, mais l'est-ce bien? André Vallini, secrétaire d'État à la réforme territoriale dans un gouvernement Valls, n'avait pas hésité à annoncer que la pitoyable (reconnue comme telle depuis) loi NOTRE permettrait « des économies d'échelles et des suppressions de doublons » ... « de 12 à 25 milliards d'euros par an⁴ ». **Le bidonnage sans vergogne est donc toujours d'actualité!**

1. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 12 mars 2024, communiqué n°1623, presse.dge@finances.gouv.fr
2. file:///C:/Users/Phillippe%20Naszalyi/Downloads/ENTFRA23.pdf
3. 51 fédérations et 86 entreprises dont environ 40 PME et ETI, https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/en-pratique/Consultations-publiques/20240411_dge_priorites-europeennes_analyse-consultation.pdf. On notera que les 51 fédérations si elles représentent officiellement des entreprises sont constituées de salariés qui ne sont en rien des entrepreneurs ou des chefs d'entreprise!
4. <https://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2014/05/08/10001-20140508ARTIFIG00194-andre-vallini-de-12-a-25-milliards-de-gain-grace-a-la-reforme-territoriale.php>